

204

DA7

Projet d'amélioration de la sécurité de la route
185 de Cabano à Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Cabano et

Saint-Louis-du-Ha! Ha! 6211-06-118

**Ministère
des Transports**

Québec 

**Amélioration de la sécurité sur la route 185
Cabano et Saint-Louis-du-Ha! Ha!
MRC de Témiscouata**

Enquête et médiation

(du 7 septembre au 7 novembre 2004)

**Proposition du ministère des Transports
à l'attention de**

**M^{me} Rita Pelletier
41, chemin de la Petite-Rivière
Saint-Louis-du-Ha! Ha!**

Projets :

Cabano Sud : 20-3372-9808

Cabano Nord : 20-3372-9809

Saint-Louis-du-Ha! Ha! : 20-3372-9822

Ministère des Transports
Direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
Service des inventaires et du Plan
23 septembre 2004

Proposition déposée à l'intention de madame Rita Pelletier

Dans le cadre du mandat d'enquête et de médiation (du 7 septembre au 7 novembre 2004) confié par le ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant le *Projet d'amélioration de la sécurité sur la route 185 de Cabano à Saint-Louis-du-Ha! Ha!*, le ministère des Transports dépose la présente proposition en réponse à la demande formulée à la suite de la période d'information et de consultation publique tenue du 17 février au 2 avril 2004.

Je vous demande donc d'étudier la possibilité de créer une petite courbe sur le chemin de la Petite-Rivière pour éviter d'exproprier ma propriété et de déplacer ma fosse septique et mon champ d'épuration. Je crois qu'il y aura quand même assez de distance à la sortie du viaduc pour permettre une intersection sécuritaire avec le chemin de la Petite-Rivière. (extrait du document déposé numéro CR3.3, Rita PELLETIER, requête, 15 mars 2004, 2 p)

Le ministère des Transports s'engage à déplacer le chemin de la Petite-Rivière vers l'ouest, ceci afin d'éviter l'acquisition du terrain de la résidence située au 41, chemin de la Petite-Rivière à Saint-Louis-du-Ha! Ha!

Le tracé initial du chemin de la Petite-Rivière, présenté dans l'étude d'impact de février 2003, sera modifié (voir la figure 1). Deux courbes successives et inversées en « S » d'environ 500 mètres de rayon seront construites pour assurer la sécurité et le confort des usagers. La transition entre le chemin existant et le chemin reconstruit débutera à la limite nord de la propriété numéro 45.

Le directeur,



Jean-Louis Loranger, ing.

04-09-23

